



# Conseil municipal du 17 décembre 2019

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

**Présents :** J-P. CHARTON, Guy LAURENT, J. LEBAIL, Chantal BELIN, Thierry DESTOMBES, Sylvie DUCUGNON, Anne GARNIER, J-Bertrand GONNET, Edith LAVRUT, Thierry MADER, Patrice MIGNOT, Hervé MILLOT, Alexandra TERRIER

**Absents excusés :** A. CARO.

**Secrétaire de séance :** Sylvie DUCUGNON

**Présents : 14 - Votants : 14**

(Ces pages sont un résumé des délibérations du Conseil Municipal, l'intégralité du texte original est consultable en Mairie.)

## Finances

### • **Budget Commune : Décision Modificative n°2 :**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal du contenu de la décision modificative qu'il a prise dans le cadre de sa délégation, 222.80 € versé du compte D020 dépenses imprévues vers le compte D 2051 Concession, droits similaires.

## Environnement

### • **Pelouses sèches des monts Dolois : Espace Naturel Sensible - Convention tripartite :**

#### CONSEIL DEPARTEMENTAL – CAGD – COMMUNE DE CHAMPVANS

La politique Espace Naturel Sensible (ENS) est une politique volontariste du Département en faveur de la préservation de son patrimoine naturel et d'ouverture au public de ces espaces. Le réseau des pelouses sèches des Monts Dolois et du pourtour du Massif de la Serre a été identifié comme ENS d'initiative locale.

Ce réseau de sites est animé par le Grand Dole, en tant que gestionnaire, avec les communes propriétaires qui ont fait le choix d'inscrire leurs parcelles en ENS :

#### **En partenariat et en accompagnement des territoires, le Département du Jura propose d'accompagner la gestion des sites ENS d'initiative locale en :**

1. Aidant financièrement des opérations de gestion, d'aménagement, d'intervention foncière et de communication et l'élaboration de documents de planification de gestion et de valorisation de ces sites
2. Apportant un soutien technique et/ou administratif
3. Réalisant des travaux de gestion

#### **La Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour sa part, poursuit l'action engagée :**

- Animer le réseau de sites en ENS ; Réaliser l'animation foncière ;
- Gérer les conventionnements
- Élaborer un plan de gestion et d'interprétation de chaque site
- Gérer les sites en engageant les actions appropriées pour le patrimoine naturel et l'ouverture au public
- Communiquer et valoriser le patrimoine naturel.

#### **La commune pour sa part,**

- Poursuit ses actions de protection, de gestion et de valorisation de la biodiversité du site du Mont ;
- Poursuit en ce sens sa politique foncière d'acquisition pour ce site ;
- Poursuit ses demandes d'inscription des parcelles en Espace naturel sensible du Département du Jura .

Dans cette perspective, le Département propose une convention tripartite de partenariat décennale relative à la gestion des sites (Département / commune / Grand Dole) fixant les engagements de chacune des parties.

**Vote : Unanimité**

### • **Sur le Mont - Achat des parcelles ZH 62 et ZI 158 Classement ENS – Demande de subvention**

Dans le cadre de son programme de renforcement de la zone naturelle du Mont. Le Maire propose aux membres du Conseil d'acquérir la parcelle ZH 62. Elle sera classée Espace Naturel Sensible au niveau du Département du Jura.

Afin de constituer une réserve foncière pour la Commune, le Maire propose d'acquérir la parcelle ZI 158 appartenant aux mêmes propriétaires.

Le Conseil Municipal, décide d'acquérir les parcelles suivantes appartenant aux consorts BOUVERET :

- ZH 62 « La Baillotte » d'une surface de 2 630 m<sup>2</sup> pour un montant de 850.00 €.
- ZI 158 « Blanchard » d'une surface de 2 180 m<sup>2</sup> pour un montant de 436.00 €.
- Soit un total de 1 286.00 €.

**Vote : Unanimité**

## Aménagement - Voirie

### • **Nouveau quartier / pôle médical : Choix d'implantation de la maison médicale et de la pharmacie**

- Vu la délibération en date du 22 mai 2017 recrutant un Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) pour la maison de santé et le lotissement,
- vu la délibération en date du 13 juillet 2018 validant l'entrée de la Commune de Champvans au capital de la S.P.L. Grand Dole Développement 39,
- vu la mise en place d'un Comité Technique "Aménagement Jardins Fontaine" du 11 mars 2019,
- vu le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour l'étude d'aménagement le 18 avril 2019,
- vu les différentes rencontres et échanges avec les professionnels de santé et l'ARS et suite aux sept réunions entre le comité technique, la SPL et l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Monsieur Le Maire présente au Conseil les 3 scénarios - au stade étude d'aménagement - proposés par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour l'implantation de la maison médicale et de la pharmacie. Il présente également le plan d'aménagement global.

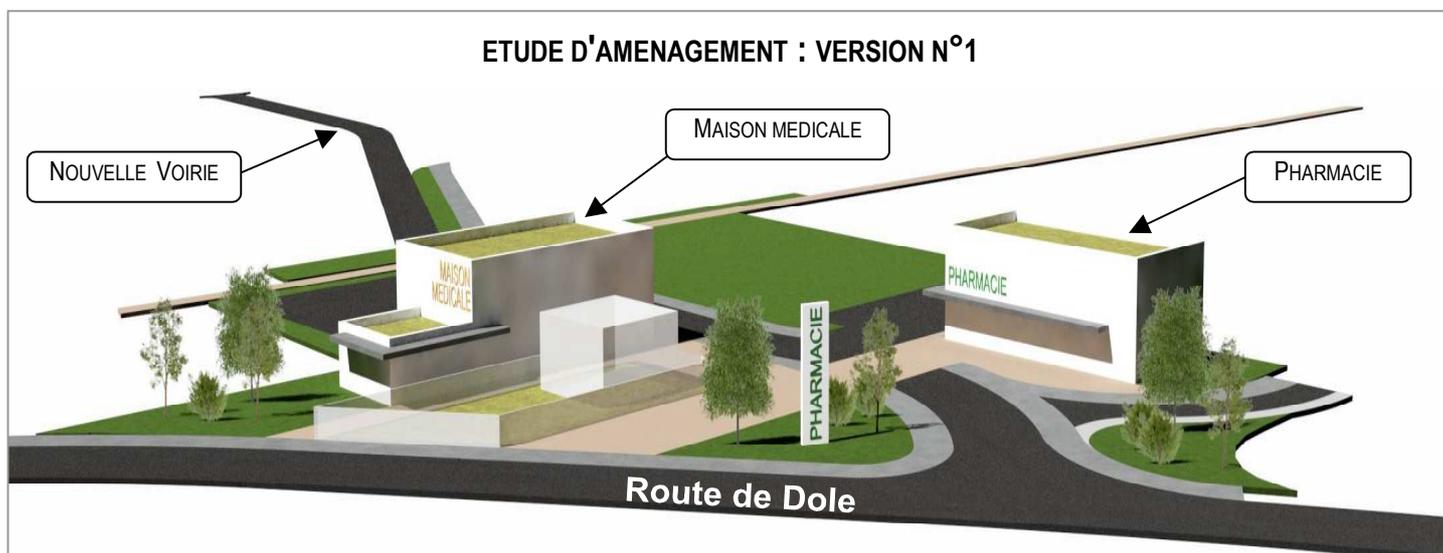
- **Version 1** : Positionnement de la maison médicale au Sud et pharmacie au Nord de la nouvelle voirie de liaison route de Dole / nouveau quartier.  
Stationnement à proximité de chaque entité.

- **Version 2** : Regroupement de la maison médicale et pharmacie sur même parcelle, stationnement de l'autre côté de la nouvelle voirie.

- **Version 3** : Regroupement de la maison médicale, pharmacie et stationnement sur la même parcelle.

Le choix du positionnement du pôle santé permettra de poursuivre les études et d'estimer plus précisément le coût des travaux.

**VOTE : Version 1 : 12 voix - Version 2 : 0 voix - Version 3 : 2 voix**



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient la version n°1 et valide le plan d'aménagement global du nouveau quartier

### • **Mode doux Rue Roger Bride - Achat d'une partie de la parcelle ZD 34**

Dans le cadre de la vente la maison sise 4, rue Roger Bride, M. Le Maire propose l'achat d'une bande de terrain d'environ 60 m<sup>2</sup> situé sur la parcelle ZD 34 en bordure de rue et le déplacement du mur de la propriété. Ceci permettra de récupérer une largeur de voirie de 2 m rendant possible l'aménagement futur de la rue.

Le Conseil Municipal, décide cette acquisition pour un montant d'environ 3 600.00 €, appartenant à Monsieur MOTTARD Jonathan et à Madame PHILIPPS Charlène.

**Vote : 11 Pour – 1 Contre – 2 Abstentions**

## Assainissement - Réseaux

### • **Rue de Damparis – 2ème tranche – Coordinateur SPS:**

Vu la délibération du 13 novembre 2019 attribuant le marché de travaux de la réhabilitation du réseau d'assainissement rue de Damparis tranche 2,

Le Conseil Municipal, retient M. Nicolas ROY, coordinateur SPS, pour un montant de 990.00 € H.T

**Vote : Unanimité.**

### • **Eau potable - RPQS 2018 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dole (SIERD)**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS) établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dole (SIERD) pour l'année 2018.

**Vote : Unanimité**

## Recensement 2020

### • Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Dans le cadre du recensement 2020 de la population organisé par l'INSEE, M. Le Maire expose au Conseil la nécessité de définir les modalités de recrutement et de rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de recruter trois agents recenseurs pour effectuer le recensement de la population et adopte comme mode de rémunération des agents recenseurs la rémunération en fonction des questionnaires collectés.

Les agents recenseurs percevront en montant brut : **2.12 €** par bulletin de logement collecté - **1.27 €** par bulletin individuel collecté  
Les charges patronales seront acquittées par la Commune. Outre cette rémunération, les agents recenseurs percevront une indemnité de déplacement pour les formations des 7 & 13 janvier 2020. Vote : Unanimité

## Affaires scolaires

### • Crédits de fonctionnement et d'investissement 2020

Les effectifs de la rentrée scolaire 2019/2020 sont de **141** élèves pour l'école de Champvans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la répartition suivante des crédits au budget communal 2020 :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Produits pharmacie	300 €	Frais d'affranchissement.	150 €
Fournitures d'entretien	1 100 €	Frais de télécommunication ( Téléphone / Internet)	1 600 €
fournitures administratives	600 €	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>11 990 €</b>
fournitures informatiques	500 €		
Papier pour le copieur	500 €	Transport sauf piscine (musée, visite, ski)	1 800 €
Fournitures scolaires	5 000 €	Transport gymnastique	400 €
Photocopieur	2 000 €	Visite et découvertes (Classes transplantées)	1 200 €
Documentation générale (Abonnements)	240 €	Intervenants gymnastique	3 000 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 390 €</b>	<b>- Coût de fonctionnement par enfant 143 €</b>	

<b>INVESTISSEMENTS</b>			
Equipement informatique	1 500 €	<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>3 000 €</b>
Acquisition matériel divers	1 000 €		
Livres	500 €		

**TOTAL GENERAL 21 390 €**

### • Subvention Foyer coopératif du collège de Damparis et du collège Maryse Bastié – 2019/2020

Les foyers coopératifs des collèges Jean Jaurès de Damparis et Maryse Bastié à Dole participent au financement d'activités péri-éducatives (sorties, voyages, clubs, activités culturelles diverses).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue une subvention pour l'année scolaire 2019/2020 de 15 € par élève domicilié à Champvans scolarisé dans le collège Jean Jaurès de Damparis. Le nombre d'élèves fréquentant le collège Jean Jaurès est de 32

La liste des élèves de Champvans fréquentant le Collège Maryse Bastié à Dole n'ayant pas été communiquée, aucune subvention pour leur foyer coopératif ne sera attribuée cette année. Vote : Unanimité

## Sécurité

### • Présentation du dossier de vidéoprotection

M. Patrice MIGNOT présente au Conseil le projet de mise en place d'une vidéoprotection sur la Commune élaboré par l'Adjudant/chef Stéphane MALAIZE, référent sûreté en prévention technique de la malveillance et en vidéoprotection.

Cette étude fait partie d'un groupement de commande mis en place par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Un appel d'offre sera lancé pour la réalisation des installations demandées par les communes adhérentes au groupement.

La Commune pourra ensuite choisir parmi les différentes propositions du dossier, les caméras de vidéoprotection qu'elle désire installer. Ces installations pourront être programmées sur plusieurs années en fonction des coûts et des contraintes techniques.